

3 Mai 1901



L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant A. LEMOINE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

Prix des insertions.

Fait divers	1 fr 06
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Reclames, la ligne.	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

Toujours soucieux d'être agréable à nos lecteurs, nous commençons aujourd'hui par suite d'une entente avec le journal « Des Débats » la publication du grand feuilleton Parisien de sa revue hebdomadaire par Jean AICARD.

Décidément notre confrère de la « Politique Coloniale » aurait grand intérêt à mettre en suspicion, son correspondant particulier pour notre colonie, et à le remercier de sa collaboration, en le traitant comme un vulgaire fumiste.

Il y a quelques mois, c'était une collection de bourdes et d'absurdités que ce correspondant adressait à Paris sur la politique de nos îles, et le premier mars il consacrait un long article à la pénurie d'avocats et agréés aux îles St-Pierre et Miquelon. Voici comment commençait sa lettre :

« Depuis longtemps on se plaint dans notre colonie du manque d'avocats, et cette pénurie se fait de jour en jour sentir d'avantage. L'extension commerciale considérable de Saint-Pierre donne naissance à de nombreux procès et c'est à peine si les deux avocats et l'agréé exerçant actuellement peuvent suffire à plaider les nombreuses affaires qui se déroulent chaque jour, pour ainsi dire devant les tribunaux. Cumulant les fonctions de Syndic et celle d'agréé, il leur est impossible de mener à bonne fin ces diverses opérations et de travailler cons-

ciencieusement les causes qui leur sont confiées. De la nécessité de s'adresser à la presse métropolitaine pour engager quelques licenciés en droit à venir soulager leurs confrères fatigués. De plus, c'est un service à rendre à beaucoup de jeunes gens intelligents qui de tous côtés sont à la recherche d'une situation sociale. Qu'ils ne craignent pas les ennus de l'expatriation. Saint-Pierre, sans être un pays isolé, présente beaucoup d'avantages dont le premier est de gagner de l'argent comme avocat.

La rumeur publique, qui se trompe rarement, prétend que chaque avocat fait un chiffre net de quinze à vingt mille francs, ce qui n'est pas à dédaigner, si c'est exact.

Au sortir de la Faculté, un jeune licencié peut arriver à Saint-Pierre et occuper immédiatement une situation enviable pour un vétéran du barreau de France.

Nous laissons nos lecteurs juges de telles inexactitudes, en disant que la vérité est que, si les affaires litigieuses peuvent être suffisantes pour occuper trois avocats ou agréés, c'est bien juste, et encore parce que l'un d'eux cumule les fonctions de notaire et d'agréé et les deux autres celle d'avocat et syndic de faillite.

Ce dont nous sommes convaincu, c'est que l'agréé ne gagne pas plus de quinze cents à deux mille francs annuellement, somme qui lui serait bien insuffisante pour vivre, s'il n'exerçait pas la profession de notaire.

Quant aux deux avocats dont l'un

d'eux serait très heureux nous dit-on d'entrer dans la magistrature coloniale, pour débuter au traitement de 5000 fr. Ils se partagent en tout et pour tout une somme moyenne de 14 à 15000 francs, y compris leurs honoraires de syndicat de faillite.

Qu'on ne dise pas que leurs occupations les empêchent de travailler consciencieusement les causes qui leur sont confiées, c'est là un affreux monsinge !

Il suffit d'entendre leurs longues plaidoiries à l'audience, leurs vives discussions pour voir qu'ils connaissent leurs dossiers à fond et qu'ils n'oublient pas un argument utile à leur cause.

Dans nos rapports avec eux, au sujet de nos insertions, nous les avons souvent entendus se plaindre de la stagnation, des affaires, due à la crise industrielle dont souffrent nos îles et qui a entraîné, dans ses conséquences, la chute de plusieurs grandes maisons d'armement.

Certes, si notre plus ancien avocat n'avait dû cesser provisoirement d'exercer sa profession, un de ses deux confrères, en dehors de l'agréé, aurait dû plier bagages, boucler ses malles pour une autre colonie moins bien partagée sous le rapport des maîtres du barreau.

Feuilleton du Journal L'ÉGALITÉ.

FLEUR D'ABIME

PAR JEAN AICARD

I

Elle est à son miroir, demi nue.
C'est le matin. Elle se lève.

Elle s'appelle Marie; et l'on aperçoit de son visage, à tranquille limpideté de ses grands yeux bien ouverts, la fraîcheur de sa joue dorée, un peu rose sous l'ambre lumineux, tout en elle fait songer à la virginité, dont elle porte le nom, au

divin modèle de Raphaël le Divin.

Dans le cadre de son miroir, elle se regarde comme elle regarderait un chef-d'œuvre d'art et elle se sourit.

Vierge elle l'est, mais elle a 22 ans... Le temps, qu'on accuse toujours de la décadence des êtres, fut aussi l'artisan de leur beauté. Il a épanoui cette jeune fille. Tout en lui laissant la candeur, il a mis, dans toute sa personne je ne sais quelle gravité à peine sensible qui enveloppe de ses transparences comme d'un voile subtil, son grand air d'enfance étonnée.

Au temps où les artistes concevaient des idéals aujourd'hui imprisés, Raphaël avait donné à la mère du Sauveur cette gravité sérieuse qu'il, sur le visage des malades signifiait la maladie sais

tache, sans ombre, déjà divine, mais encore humaine.

Sur le visage de la belle créature que voici debout devant son miroir, ce sérieux à peine saisissable ajoute une noblesse encore; il annonce la femme dans la vierge il proche l'épouse; il signifie l'intelligence; il doit inspirer l'anour; il conseille la sécurité; il égitime le rêve amoureux qui, peut-être, s'il était d'un homme délicat, hésiterait ici, un peu confus... Il ne révèle point l'âge, car on donnerait dix-huit ans à cette jeunesse; il attire seulement qu'elle n'est plus une petite fille. Le beau fruit garde en trépignant des couleurs de fleur.

Elle se templa et elle se sourit. Ses yeux bleus paraissaient l'interesser beaucoup. Elle attache son regard sur son regard



Ce dernier arrivé, il y a vingt mois, a hésité jusqu'à ce jour à faire venir de France sa famille, et se demandait encore il y a que'ques mois s'il ne ferait pas mieux de désirer, lui aussi, une nomination dans la magistrature coloniale malgré ses dix sept années d'exercice.

Comme on le voit, la position est loin d'être enviable pour un vétéran du barreau de France, surtout si on tient compte de la chéreté de tout ce qui constitue l'habillement en général qui ne s'obtient ici qu'avec une majoration de cent pour cent.

D'ailleurs, notre ancien président du tribunal civil, magistrat éminemment capable, lauréat de faculté, n'avait il pas été sollicité avant son départ, de rester parmi nous, à un moment où sa nomination à un nouveau poste dans une autre colonie n'était pas sans lui donner à réfléchir sur la santé de sa jeune famille; n'a-t-il pas, après mure réflexion, après s'être rendu compte, avec les documents qu'il possédait, de ce que produirait un nouveau cabinet d'avocat, préféré courir les risques des colonies malsaines aulieu de se lancer dans l'inconnu de la profession d'avocat.

Certes, si six ou huit mois avant son départ, le barreau Saint-Pierrais ne s'était pas augmenté d'un nouveau membre, peut-être serait il resté, mais voyant en homme expérimenté toutes les chances de succès partagées, il y a renoncé.

Il savait à merveille qu'ici les agréés sont tarifés et que souvent il leur est bien difficile de recouvrer leurs honoraires et il comparait chaque jour les produits du cabinet de nos avocats avec ceux des autres colonies.

Quand à prétendre qu'un séjour de six mois est suffisant pour connaître la législation de la colonie, c'est parler en ignorant des ordonnances locales en fouillant dans les vieux bulletins officiels, difficiles à trouver, d'une interprétation très délicate et qui loin de simplifier le code de procédure comme le dit ce farceur de correspondant, en rend l'application difficile au point de donner lieu à des erreurs dans lesquelles a été entraîné un juriste consulte éminent.

Enfin, ces ordonnances contiennent des dérogations au code de commerce, dérogations tellement sérieuses qu'une

affaire est en ce moment soumise à la cour de cassation, uniquement pour avoir une interprétation définitive de toutes ces lois spéciales à nos îles.

Ce correspondant peint St-Pierre sous un bien charmant aspect, l'orsqu'il dit que l'hiver qui commence fin de décembre finit fin d'avril.

S'il avait écrit, en novembre il aurait du parler du froid que nous avons rencontré, et s'il avait envoyé sa lettre à la politique coloniale dans le courant de ce mois de mai, il aurait pu dire que depuis trois jours nos rues sont couvertes de très épaisses couches de neige, que le poudrin et le froid semblent ne pas vouloir nous quitter.

Il ajoute que notre colonie offre toutes les ressources au point de vue de l'alimentation et de l'hygiène et que les denrées alimentaires sont abondantes et pas chères.

Certes, en voilà un, qui n'est pas difficile, et qui doit aimer les os aulieu de cotelette, le Caribou aulieu de Chateaubriant, le lapin et la perdrix au goût de spruce aulieu du délicat gibier de France!

Cet article plein d'insinuations jésuitiques contient encore cette considération alléchante.

« En outre, depuis longtemps il est question de créer une seconde école de notaire que tout le monde s'accorde à reconnaître indispensable à cause de l'augmentation de la population et de l'extension commerciale. Qui dit que le nouveau débarqué réunissant les conditions indiquées ci-dessus ne sera pas assez heureux un jour ou l'autre pour être nommé second notaire

Ah ! elle est belle l'augmentation de la population! elle est belle l'extension commerciale ! ne sait-on pas ici que les tarifs douaniers ont porté un coup presque mortel à notre commerce qui ne vit qu'avec l'étranger.

Quant la seconde étude de notaire, nous pensons que nous n'en verrons jamais la création, mais dans tous les cas les plus anciens du barreau n'y auraient ils pas droit à la condition de renoncer à l'exercice de leur profession d'avocat ?

Incontestablement oui, on laisserait le choix aux anciens, nous disons le choix car jamais plus on n'admettra le cumul des deux fonctions, cumul dont jouit le notaire actuel à cause de ses droits acquis.

Enfin, il termine par l'espoir de saluer bientôt l'arrivée de trois nouveaux membres du barreau Saint-Pierrais.

Eh bien ! les malheureux jeunes gens qui trompés par cet article ronflant seraient les frais du voyage, qui lâcheraient la proie pour l'ombre, ne salueraient pas longtemps cet auteur de renseignements si exacts !

Ils lui reprocheraient à juste raison de les avoir indignement trompés !

Son article a été reproduit d'une façon si exacte dans les journaux des villes natales de nos honorables membres du barreau.

Tout cela démontre qu'il a été conçu sous l'influence d'un désir évident d'essayer de nuire au barreau St-Pierrais à qui le dit correspondant aura eu affaire. C'est l'œuvre d'un Monsieur qui aura cherché à se venger sans souci des conséquences que sa vengeance pourrait entraîner.

Nous ne pouvons donc que donner un sage conseil à ceux que l'article de la *Politique Coloniale* aurait pu séduire.

C'est de s'informer avant de s'embarquer, soit au ministère des colonies, soit auprès du gouverneur ou du chef du service judiciaire; ils seront édifiés.

Ce que n'a dit le correspondant de la « Politique Coloniale », c'est qu'on n'exerce devant nos tribunaux, les fonctions d'avocat-agréé, qu'après avoir été nommé par arrêté du Gouverneur, et que le Gouverneur souhaite d'assurer la possibilité de vivre honnêtement aux membres du barreau, de leur conserver les sentiments de probité et de désintéressement qui en font l'honneur et l'apanage, hésiterait sans doute longtemps avant de créer un nouveau cabinet, et se bornerait à dire au candidat: pourquoi n'avoir pas pris d'informations avant de vous embarquer ? Dans votre intérêt et celui de vos frères, je ne puis vous nommer. Retournez chez vous, reprenez en hâte votre clientèle; vous m'en remercierez plus tard.

En résumé l'auteur de cette lettre est guidé par un sentiment de basse méchanceté s'est souvenu de ce proverbe italien.

Si non è vero è bene trovato.

flété t-songe. Comme il est limpide ! Il luit d'une ardeur voilée de fraîcheur humide. Le bleu de l'iris est doux, doux comme la tendresse même... Au milieu, la pupille est noire, d'un noir intense.... Quand elle se rapproche du miroir, examinée par elle-même, cette pupille se contracte, et alors la jeune fille sourit d'un sourire particulier. Dans ce point noir, qui s'est resserré, comme pour lui cacher à elle-même son âme, qu'à-t-elle vu ? On ne sait... et son sourire répond à la confidence qu'elle vient de se faire. C'est un sourire qu'elle ne montre à personne. Le miroir seul le verra.

Elle ouvre ses lèvres et regarde ses dents. Elles sont blanches à souhait, d'une blancheur de grain de riz ou de fleur de jasmin. Elle se plaît à les voir. Le sourire est une telle puissance, si

inexplicable, si souveraine... Avec quoi est-il fait ! Quel mystère ! De ses doigts charmants, aux ongles rosés vite pâlis au moindre effort, elle soulève sa lèvre et regarde sortir, du rose de ses gencives, la blancheur de ses dents pures... C'est vrai que toute sa bouche est comme une fleur ! Elle se sourit encore, et, relevant ses bras nus, elle prend à deux mains sa chevelure secouée sur ses épaules d'un mouvement de tête charinant.... Elle va maintenant la tordre, en casque sur sa tête,

— De quelle couleur sont-ils, mes cheveux ? C'est drôle : à l'ombre, ici, on les dirait gris de souris, couleur de cendre mais là, quand j'incline la tête vers ce rayon de soleil, ils s'enflamment aussitôt; c'est un or vif et pétillant,... C'est vrai que c'est drôle ! Et tout cela est beau

c'est la vie, c'est ma vie à moi, ma b auté Je suis belle !

Elle s'admire et elle s'aime beaucoup. Voici qu'elle noue sa chevelure.

Elle tient entre ses lèvres une épingle. Elle rassemble dans sa main gauche le double nœud massif de ses cheveux et quand la main droite vient pour saisir l'épingle, tout l'échafaudage si lentement construit, d'un seul coup s'écroule. Les longs cheveux retombent sur son dos jusqu'aux reins. C'est la seconde fois que cela lui arrive, ce matin; et, comme elle n'aime pas que rien lui résiste, alors, en même temps que ses cheveux, tout l'expressif qu'il lie, douce, enfantine, sérieuse et noble de son visage est tombée... La pupille s'est dilatée, jetant au dehors son âme vraie, si bien cachée tout à l'heure. L'œil semble devenu noir: il lance un



Un vol a eu lieu la nuit dernière chez M. Nesbit, on a volé un quartier de bœuf de 10 kilos.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE.

Le samedi 28 avril, à la soirée de la Société Artistique, à laquelle la Lyre Sainte-Cécile a prêté son concours avec son nouveau chef M. Puluchutéguy, il a été procédé sous la surveillance de M. Letournel, président de ladite société au tirage de la tombola autorisée par arrêté du 27 janvier dernier.

Le nombre des billets émis était de 2000 donnant 1357 avaient été placés et 643 furent remis au commissaire de police.

Les numéros sortis sont : 1624, 1408, 948, 527, 339, 1222, 1319, 595, 920, 1330, 1524, 358, 1680, 51, 1298 et 1140 gagnant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

Les lots 1, 2, 13 et 15 ont été gagnés par les numéros 1624, 1408, 1680, 1298 qui n'avaient pas été placés.

Comme on le voit les deux plus beaux lots sont restés à la société. ce sont la glace et deux lampes en porcelaine, à pieds.

Le 28 avril, le commissaire de police a procédé à la levée du corps du nommé Le Clavier (Maximilien), âgé de 54 ans, dont nous avions annoncé la disparition depuis le 21 du même mois.

Il fut trouvé gisant sur le rivage de la mer, côté sud de la langue de terre formant le petit havre de la pointe blanche.

Le 30 courant, à 11 heures du matin, le nommé Carr Robert, âgé de 35 ans, matelot de la goëlette Fernwoof du port de Gloucester (Etats Unis), capitaine Cormack, a été trouvé noyé le long de l'habitation de M. Grezet, sise route de Guedon.

Il résulte de nos renseignements que cet homme était descendu à terre la veille vers deux heures et qu'il a du tomber à la mer sous l'influence de la boisson.

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE.

Nous avons constaté samedi dernier à la soirée artistique un léger progrès dans l'exécution des morceaux de la lyre Ste Cécile.

C'est beaucoup pour le peu de temps depuis lequel M. Putchutéguy en a pris la direction.

éclair. La lèvre supérieure s'est soulevée vers le coin gauche, abaissée à droite. La bouche s'est tordue. Une femme est apparue dans le miroir qui ne ressemble nullement à l'autre, à celle qui souriait. Elle a frappé, de son pied déjà chaussé de sa botine, le plancher qui tremble, faisant tinter, sur le marbre de la toilette, les flacons parfumés; — et de la la bouche grimaçante ce cri a jailli; « Ah ! que c'est embêtant !... de n'avoir pas de femme de chambre ! » La consonne *b* au milieu du mot « embêtant » a frappe le parquet, et juste dans le même temps.

(à suivre)

Mai, le mois d'amour, mai rose et rayonnant,
Mai dont la robe verte est chaque jour plus ample.

Vient chez nous recouvrir la terre d'un mètre de poudrin. C'est ainsi que pour nous s'épanouit le printemps !

On se souvient que la Marie Gabrielle partie le 6 décembre de Boston chargée pour St-Jacques, baie de Fortune, est arrivée le 11 du même mois devant le phare de Galantry et a essayé en vain d'entrer dans notre port.

Après avoir rencontré la nuit le Pro Patria qui sortait de St-Pierre, elle ne put avancer à cause de la tempête et de la maladie de 3 de ses hommes. Entrainée sur les côtes de France elle est arrivée à St-Malo le 18 Janvier ainsi que nous l'annoncions dans notre numéro du même jour.

Elle vient d'arriver dans notre port à son retour de France après une longue et pénible traversée. Elle avait à son bord l'équipage naufragé du navire anglais « Rulth Palmers »

Le « Rulth Palmers » était parti de Belfast le 7 avril avec 15 hommes d'équipage tout compris, tout alla bien jusqu'au 25 avril à midi lorsque se trouvant par 45° 23' latitude nord et 53° longitude ouest avec une légère brise de S O et hume épaisse, il heurta une montagne de glace (Iceberg).

La secousse fit écarter les bordages de l'étrave et l'eau entra en telle quantité que les pompes ne suffisaient pas à l'expulser; le 25 avril à 1 h 30 de l'après-midi le capitaine fut obligé d'abandonner son navire et de faire embarquer l'équipage dans les canots ne pouvant embarquer que des biscuits et un petit peu d'eau. Le 26 vers 2 h. de l'après-midi, ces malheureux naufragés aperçurent une goëlette et firent de vains efforts pour la rejoindre.

Enfin ils virent la Marie Gabrielle qu'après des efforts inouïs ils parvinrent à atteindre vers 4 heures du soir.

Le capitaine et l'équipage prodiguerent leurs soins aux naufragés à l'exception du capitaine au long-cours C... qui refusa de prendre les hommes à son bord, mais le capitaine au cabotage Le Ville Fremoy, les fit embarquer immédiatement en leur disant qu'il partagerait avec eux ce qu'il avait à bord.

On nous dit que l'administration de la marine a ouvert une enquête contre le capitaine C... qui si les faits sont établis ne serait pas très digne de porter le nom de français.

JEAN AICARD.

Jean Aicard, le doux poète, dans une conférence à la Sorbonne, a demandé que le départ des marins pour la pêche de la morue fut uniformément fixé au 1^{er} avril, aussi bien pour la pêche d'Islande que pour la pêche de Terre-Neuve.

Il donnait pour raison qu'en février et en mars les tempêtes sévissaient et faisaient de nombreuses victimes.

Les gens du Nord ont réclamé. Ils ont représenté qu'en reculant l'époque d'ouverture de la pêche d'Islande, les bretons en profiteraient pour jeter en même temps qu'eux les primeurs sur les marchés qu'ils seraient ruinés de la concurrence.

On a donc maintenu le statu quo, seulement la réunion provoquée par Jean Aicard a exprimé le vœu que le départ des marins — tueurs de morues — (Oh ! ces poètes, il n'y a qu'eux pour avoir de ces expressions), n'aurait lieu que sur des bateaux solides, bien approvisionnés et bien installés au point de vue de l'hygiène.

Qu'on vienne nier après cela l'influence de la poésie sur la pêche de la morue ! Jean Aicard, merci. Votre proposition vaut encore mieux que l'*Ibis bleu*, votre dernier roman qui est exquis et celui dont nous commençons la publication.

M. G. Pouchet, professeur au muséum, qui devait venir l'année dernière étudier la pisciculture sur nos fonds de pêche et pour l'arrivée duquel le Conseil général avait voté une somme de 2,000 francs, vient de mourir à Paris.

Bizarrie de caractère ! Il a défendu qu'on suivît son convoi. Il a voulu des poissons imiter le silence prudent.

M. Henri Hamonet, capitaine au long-cours, a publié à Bordeaux un intéressant opuscule sur les arrivages de morues à Bordeaux depuis 1885. Nous voyons que depuis les trois dernières années les quantités reçues de la pêche du Banc n'ont fait que progresser:

En 1891	quintaux	419,149
En 1892	—	437,071
En 1893	—	490,117

Espérons que la présente année verrà les beaux apports des campagnes 1885 — 506,250 quintaux. 1886 — 662,840,9. 1887 — 548,461,9.

Lundi ont eu lieu les obsèques de Madame veuve Eugène Ledret. Une nombreuse assistance avait tenu à accompagner cette femme de bien qui, à l'exemple de son mari, le regretté pilote, avait su montrer dans sa maison les qualités d'ordre et d'honneur dont sont fiers les familles Saint-Pierraises.

Mercredi dernier venaient en simple police les poursuites dirigées contre les deux violeurs qui ont cru plus commode de vider leur baillie rue de Sèze en face de chez Léoni Coste au 1^{er} de la porter au plein.

L'un d'eux interrogé par le juge de paix nie formellement le fait :

— Pourtant lui dit le juge vous avez vidé les W. C. ce soir là

— Oui, mon juge

— Et vous les avez vidés chez M. B.... le garde de police de police en a acquis la preuve par l'examen du papier....

— Non, mon juge ce n'est pas là

— Chez qui alors ?

— Chez Siegfriedt.

— Est-ce que vous vous moquez de moi, vous prétendez avoir vidé les W. C. chez moi ?



Tête du prévenu qui voit qu'il a fait une gaffe.

Allons vous feriez mieux d'avouer, il y a des preuves et des témoins.

Enfin le vidangeur avoue et est condamné à 3 f d'amende.

MOUVEMENT DU PORT.

EETRÉES

	Venant de :
28 Avril	Lisbonne. Rosa b,g,f, cap. Dufresne, avec sel
28	La Houle. Sea Bird g. fr. cap. Chevalier, avec ustensiles de pêche.
30	St-Malo. Rosalie, g. f. cap. Lemoine avec ustensile de pêche.
30	St-Malo. Marie Gabrielle. b. g. fr. cap. de la Ville Framoy avec diverses marchandises.
30	Sydney Joséphine, sloop, ang. cap. Toben, avec charbon.

Nous donnons d'après le Journal « Les Tablettes » les états-majors ainsi composés de la Division Volante.

« Naiade » (pavillon de M. le contre-amiral de Maigret). État major général: MM. le capitaine de frégate Béreau, chef d'état major; le lieutenant de vaisseau Calloch de Kerillis et l'enseigne de vaisseau Emery, aides-de-camp; le mécanicien principal de 1re classe Perrusse; le sous-commissaire Faure; le médecin principal Géraud; l'abbé Rogel, aumônier. — État-major: MM. le capitaine de vaisseau Antoine, commandant; le capitaine de frégate Lecôte, second; les lieutenants de vaisseau Homsy, Courmes, Lévy-Bing, Pelletier, Durriger et l'Eost; le médecin de 2e classe Fossard; et les aspirants de 1re classe de Legge de Kerléan, Leclercq, Defleselle, Vennin, Portalis, Aschbacher, Bouchard, Ourdan, Le François des Courtis de la Groye, Garnier,

Nielly: MM. le capitaine de vaisseau Descamps, commandant; le capitaine de frégate Lapotaire, second; les lieutenants de vaisseau Mulot et Audemard; les enseignes de vaisseau Buisson, Garreau et du Cauzé de Nazelle; le mécanicien principal de 2e classe Barbier; le sous-commissaire Rauch; le médecin de 1re classe Gousien; les aspirants de 1re classe Luciani, Champeiseau, Demadrille, Boissarie, Dyé et de Bourdoncle de St-Salvy; Riganlt de Genouilly: MM. le capitaine de frégate Testard, commandant; les lieutenants de vaisseau Oria et Bouyer; les enseignes de vaisseau de Kerrcs, Scias et Daniel; le mécanicien principal de 2e classe Kervizic; l'aide-commissaire de Lapalu; le médecin de 1re classe Le Franc; les aspirants de 1re classe Jourdain, de Montille, Breyman et Dufouil.

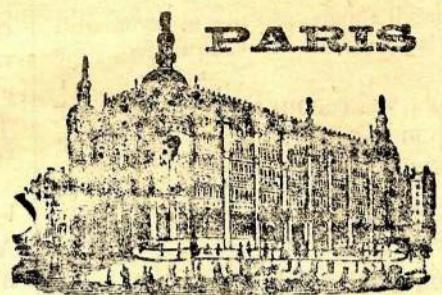
ATELIER de COIFFURE

M. TAUZIN
arrivé tout dernièrement de France l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il a ouvert son atelier de coiffure dans l'établissement de Madame veuve Munier.

Place de l'Eglise

Il se recommande aux personnes qui i voudront bien l'honorer de leur confiance

L'administrateur Gérant A. LEMOINE



PARIS
Grands Magasins du
PRINTEMPS
DEMANDEZ

le catalogue général illustre, renfermant toutes les modes nouvelles pour la

SAISON d'F E, qui est envoyé gratis et franco sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du PRINTEMPS, mais bien spécifier les genres et prix

Envoi franco d'un colis postal par 50 francs de marchandises.

Le catalogue indique toutes les conditions d'envoi et les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des commandes

Les personnes déjà en relation avec le Printemps recevront le catalogue ci-dessus, sans qu'il leur soit utile d'en faire la demande



DELETTREZ
PARFUMS & SAVONS

adoptés par la haute société.

DÉTAIL: 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

PROLONGATION DE LA VIE
PAR

L'Elixir Godineau

3 FLACONS
50 francs
Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE; il guérit les maladies des reins, de la moëlle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE; c'est essentiellement un élément de réparation; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative est envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godincau, 7, rue Saint-Lazare à Paris.

LAIT CONDENSÉ
HENRI NESTLÉ

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Paris 1889



VÉRITABLE LAIT PUR DE VACHES SUISSES
préparé par un procédé de concentration spécial, très estimé en raison de sa valeur nutritive. Rend de grands services dans les Hôpitaux, la Marine et l'Armée; nécessaire pour l'alimentation des particuliers en leur assurant un lait très agréable, sain et naturel.
Exiger sur chaque boîte la marque de Fabrique: MID D'OISEAUX. Marq. Fabr.
Maison H^e NESTLÉ — CHRISTEN Frères
16, rue du Parc Royal, PARIS.
Déposé chez principaux Pharmaciens, Droguistes, M^{me} de Comestibles.

A Vendre

Une MAISON et terrain sis à Saint-Pierre.

S'adresser au bureau du journal

25 ANNÉES DE SUCCÈS
MAISON HENRI NESTLÉ
CHRISTEN FRÈRES
18 RUE DU PARC ROYAL
PARIS

GRAND DIPLOME D'HONNEUR PARIS
FARINE NESTLÉ
laitement complet pour les Enfants en bas

LA FARINE LACTÉE NESTLÉ
EST RECOMMANDÉE PAR LES
Médecins de tous les Pays
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES et DROGUERIES

Saint Pierre Imp. — A. LEMOINE,